

## **Synthèse des observations et recommandations de l'Autorité Environnementale et résumé des réponses apportées**

### **1. Synthèse des observations et recommandations formulées par l'Autorité Environnementale**

Le projet concerne l'aménagement urbain du quartier prioritaire de la ville (QPV) du Val Fourré au sein de la commune de Mantes-la-Jolie (78). Sur une superficie de 39 ha, il consiste en plusieurs opérations d'aménagement (réhabilitation, démolition et construction) concomitantes et imbriquées sur des équipements publics et des logements, dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) et de l'opération de requalification de copropriétés dégradées d'intérêt national (Orcod-in). Il se traduira par la démolition de 685 logements, dont six tours, la rénovation thermique de 1000 logements et la construction de 617 logements. Les aménagements s'étaleront jusqu'en 2030, pour un coût estimé à 400 millions d'euros HT. Les acteurs intervenants pour le projet sont la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPS&O) et divers maîtres d'ouvrage.

Pour l'Ae, les principaux enjeux environnementaux et sanitaires du projet sont:

- l'évolution du paysage urbain, des espaces verts et naturels et la maîtrise de la place de la voiture;
- la gestion des eaux, notamment pluviales;
- la réduction des risques sanitaires pour les populations, notamment liés à la présence d'amiante dans les immeubles démolis, aux nuisances sonores et à la pollution de l'air ;
- l'adaptation au changement climatique;
- la maîtrise des consommations d'énergie ainsi que des émissions de gaz à effet de serre.

La modification récente du programme, qui a conduit GPS&O à reprendre son dossier pour prendre en compte la démolition de deux tours supplémentaires (Mercure et Pluton), s'est traduite par une étude d'impact de bonne facture, structurée, claire et pédagogique, sans pour autant remédier au manque de lisibilité de certains plans et figures.

Le projet répond à des enjeux socio-économiques importants et considère le développement durable comme une donnée intrinsèque de celui-ci. En réponse à cette ambition, l'Ae formule un certain nombre de recommandations qui visent, pour chacun des enjeux environnementaux, à mieux expliciter comment le projet a pris en compte les démarches environnementales et qu'elle en a été la traduction concrète, notamment:

-cartographier et quantifier les espaces verts et naturels (boisés ou non) ainsi que les alignements ou bouquets d'arbres pour mieux en apprécier l'évolution, la place et le rôle qu'il est prévu de leur accorder dans le projet de renouvellement urbain;

-préciser la part des différents modes de déplacement ainsi que l'offre actuelle de stationnement;

-compléter l'étude hydraulique pour quantifier les volumes à traiter au-delà d'une pluie vingtennale, ainsi que les dispositifs mis en place pour les gérer;

-tenir compte de la présence éventuelle d'amiante dans les bâtiments et de sols pollués, et expliquer les raisons pour lesquelles l'analyse de la pollution de l'air n'a pas porté sur les polluants autres que les oxydes d'azote et les particules fines;

-réaliser une évaluation des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du quartier, compléter l'analyse du bilan énergétique du projet, et préciser comment les préconisations de l'étude aéraluque et solaire ont été traduites dans le projet.

## **2. Résumé des réponses apportées à l'Autorité Environnementale**

Le mémoire en réponse porte sur les points suivants :

- Les réponses concernant le contexte, la présentation du projet et les enjeux environnementaux : intégration de schémas en vue de suivre l'évolution des opérations dans le temps ;
- Les réponses concernant l'état initial et les milieux naturels et paysages : éléments de définition, de cartographie et de quantification des espaces naturels (boisés ou non) ainsi que les alignements ou bouquets d'arbres ;
- Les réponses concernant la qualité de l'air : compléments visant à expliquer les raisons pour lesquelles l'analyse de la pollution de l'air n'a pas porté sur les polluants autres que les oxydes d'azote et particules fines ;
- Les réponses concernant la desserte, le trafic et le bruit : précisions quant à la part des différents modes de déplacement ainsi qu'à l'offre actuelle de stationnement automobile ;
- Les réponses concernant l'énergie et les émissions de gaz à effet de serre : précisions quant à l'impossibilité de réaliser une évaluation des émissions de GES à l'échelle du quartier ;
- Les réponses quant au choix du parti d'aménagement retenu : compléments pour mieux expliciter comment le projet a pris en compte les démarches de labellisation écoquartier et quelle est la traduction concrète de chacun des enjeux environnementaux, compléments pour expliciter comment le projet a pris en compte les démarches environnementales et leur traduction concrète pour chacun des enjeux environnementaux ;
- Les réponses quant à l'analyse des incidences du projet et des mesures ERC de ces incidences :
  - ✓ Compléments sur les incidences temporaires en phase chantier (démolition/construction) : précisions quant au contenu de la charte chantier vert et aux moyens mis en œuvre pour assurer son respect, prise en compte de la présence éventuelle d'amiante dans les bâtiments, incidences de la programmation sur la nappe souterraine des alluvions, production d'une carte permettant de visualiser les servitudes liées à la canalisation de gaz traversant le site et descriptions des prescriptions qui s'appliqueront au projet ; mise en place d'un programme d'investigation des sols pollués ;
  - ✓ Compléments quant aux incidences permanentes au regard du climat (modalités de traduction des préconisations de l'étude aéraluque et solaire afin de limiter les îlots de chaleur), de l'assainissement eau pluviale, du paysage et de la trame verte et bleue (chiffrage et cartographie du bilan des espaces verts créés et des reboisements au regard de ceux existant en 2020), de l'énergie et des émissions de GES (bilan énergétique, incidences sur les émissions GES) ;
- Les réponses quant au dispositif de suivi du projet, de ses incidences, des mesures et de leurs effets : précisions quant modalités de mise en place d'un suivi pour certaines mesures environnementales ;
- Les réponses quant à la compatibilité du projet avec les plans schémas et programmes : examen de la compatibilité du projet avec le SDAGE 2022-2027 ;
- L'intégration des conséquences des recommandations formulées dans le résumé non technique de l'étude d'impact.

### **3. Les incidences notables du projet sur l'environnement**

L'évaluation environnementale rappelle que le projet de la rénovation urbaine du Val Fourré s'inscrit dans un territoire en pleine mutation, au sein de la commune de Mantes-la-Jolie, porte d'entrée sur la Vallée de la Seine depuis l'agglomération parisienne. Les dynamiques mises en œuvre par les différents acteurs sont complémentaires et alimentent l'objectif commun du développement du territoire, un développement notamment en faveur d'un meilleur cadre de vie. En effet, de nombreux projets urbains et d'infrastructures sont en cours ou réalisés: renouvellement urbain du quartier du Val Fourré, redynamisation du centre-ville avec le projet Action Cœur de ville, création d'une passerelle piétonne reliant Mantes et Limay, extension de la ZAC des Bords de Seine et poursuite de la ZAC Mantes-Université, valorisation des îles de Seine, création d'un pôle gare pour accompagner l'arrivée du RER E et de la ligne nouvelle Paris-Normandie, projet de bus en site propre...

L'évaluation relève que le quartier du Val Fourré constitue un maillon stratégique de développement et s'inscrit dans cette dynamique de projets complexes menés à la fois à l'échelle communale, communautaires et régionale.

L'ensemble de ces projets est construit en cohérence avec les objectifs et orientations définis dans les documents-cadres régionaux (SDRIF, SRCE, PDUIF) et locaux (PCAET, PLUI, PLHI, SLA) et s'inscrivent dans un processus de mutation du grand ensemble d'origine. Le présent projet s'insère dans une zone identifiée au SDRIF comme un espace urbain à optimiser. Il se situe également en périphérie de secteurs identifiés au sein de ce même document en tant que secteurs à fort potentiel de densification. Ainsi, sans la réalisation du présent projet, le secteur se trouverait modifié tant d'un point de vue cadre de vie qu'au niveau démographiques.

Les incidences notables du projet sur l'environnement sont détaillées dans le dossier d'évaluation environnementale.